

**Liga medicorum homœopatica internationalis
Ligae pars dentaria**

**Association internationale de médecine homœopathique
odonto-stomatologique**

DENTARIA ACTA

Revue trimestrielle 1973 – 1^{ère} année – N°1 et 2

Note du rédacteur :

Dentaria Acta présentait souvent des thèmes répartis sur plusieurs numéros. Nous vous proposons de les regrouper afin d'en faciliter la lecture.

Nous commençons par les deux premiers articles consacrés par Jean Meuris à *L'Organon de l'Art de Guérir*, tirés des N°1 et 2 de la 1^{ère} année de 1973.

On appréciera cette vision médicale qui s'inscrit évidemment parfaitement avec le thème du prochain congrès ANPHOS à Gruyères (Suisse) : « de la chirurgie dentaire à la médecine dentaire ». N.Stelling

DENTARIA ACTA 1973 - 1^{ère} ANNEE - N° 1

**L'ORGANON
DE L'ART DE GUERIR**

"L'homœopathie repose uniquement sur l'expérience"

"Imitez-moi, dit-elle à haute voix, mais imitez bien, et vous verrez à chaque pas confirmation de ce que j'avance"

Samuel HAHNEMANN - L'esprit de la doctrine homœopathique, 1813

"L'Organon de l'art de guérir" de Samuel Hahnemann est un recueil de paragraphes qui codifient les règles et les lois, tant de la préparation des remèdes que des modalités de leur prescription.

Dès la première édition, en 1810, Hahnemann s'exprime en des termes qui ne laissent aucun doute : il prétend et assure avoir découvert des lois fondamentales de la médecine, et ceci au travers d'une recherche expérimentale menée selon des méthodes rigoureuses qui n'ont rien à envier aux techniques modernes, ainsi que le prouve l'étude de l'Organon.

"Au cours de ces recherches, j'ai découvert le chemin de la vérité, chemin que je presentais devoir suivre seul et fort distant de la grande route foulée par le monde médical traditionnel. Plus je gagnais de l'avant, de vérités en vérités, plus je réalisais combien les *lois trouvées* (souligné par nous) - dont je n'ai reconnu ni accepté aucune sans en avoir été au préalable convaincu par l'expérience - différaient de celles de l'ancienne école, ces dernières n'étant composées exclusivement que d'opinions fondées sur des probabilités dont les bases étaient bien précaires et bien fragiles".

Notons en cette préface l'affirmation de la nécessité expérimentale au crible de laquelle Hahnemann passe sans cesse, et le fera tout au long de sa carrière, les lois qu'il dégage de ces expériences. Dans la citation que nous plaçons en exergue à ce texte, il fait appel à l'expérience et au jugement de tous : placez-vous dans les mêmes conditions expérimentales, et, toutes choses étant égales par ailleurs, vous obtiendrez les mêmes résultats. S'il en est réellement ainsi, il s'agit nécessairement de lois fondamentales, selon les définitions de la logique des sciences. Si nous voulons les mettre en doute, nous devons reprendre les expériences d'Hahnemann et voir ce qu'il en est. Et aujourd'hui, à notre tour, nous disons : "Expérimentez et jugez, ne nous croyez pas sur parole, ne croyez personne sur parole : expérimentez et jugez".

C'est en 1796 qu'Hahnemann dégage les premières lois de la science homœopathique, après six années d'expérimentation solitaire. C'est depuis cette date que sans interruption, des médecins, dans le monde entier, pourvus du même diplôme que leurs confrères allopathes, ont expérimenté loyalement, ont jugé et sont devenus homœopathes. Beaucoup, pour ne pas dire tous, étaient sceptiques au départ. Personnellement, je revis cette conversation que j'eus avec le regretté Dr Durand, le jour où je sus qu'il prescrivait homœopathiquement : "Et cela marche ? ces quantités infimes, voire inexistantes de remède. Si je ne vous savais pas un honnête homme, je refuserais d'y croire. Mais ayant confiance en votre parole, je vais expérimenter".

Le plus bel exemple de ce scepticisme honnête, conquis par l'expérience, est certainement illustré par la vie du Dr Hering, un grand nom de l'homœopathie mondiale. Hering était un brillant chef de clinique, devant lequel, en fonction de ses qualités, s'ouvrait une prometteuse carrière universitaire, lorsque son patron lui demanda de rédiger un mémoire pour réfuter les affirmations des homœopathes. Hering accepta et très consciencieusement se procura des ouvrages d'homœopathie et expérimenta. Quelques mois plus tard, foudroyé par l'ire de son patron, il abandonnait sa carrière officielle et en commençait une autre qui en fit un maître de l'homœopathie en son temps.

Depuis bientôt deux cents ans, des médecins consciencieux, pourvus du diplôme de docteur en médecine, expérimentent les mêmes remèdes préparés identiquement, selon les principes définis par Hahnemann et depuis deux cents ans, dès le moment où ils appliquent scrupuleusement les règles qui président à leur choix, ils obtiennent les mêmes résultats thérapeutiques, ils guérissent les patients ainsi traités. Ils les guérissent, non pas seulement des affections dont ils présentent les souffrances, mais de leur capacité organique à présenter des affections : de l'homme malade, ils font un homme sain.

"LA PLUS HAUTE ET MEME L'UNIQUE VOCATION DU MEDECIN EST DE RETABLIR LA SANTE DES PERSONNES MALADES, C'EST CE QU'ON APPELLE GUERIR".

Ainsi débute l'*Organon*, en son premier paragraphe. *A priori*, tout médecin répondra que c'est bien à quoi il applique sa pratique. Mais, il convient d'analyser chaque mot, qui ici, a sa valeur. Qu'est l'état de santé qu'il importe de rétablir ? Nous connaissons tous des personnes qui sont en un tel état, qui jouissent d'une santé parfaite, qui ne sont jamais malades, qui traversent indemnes toutes les épidémies, et beaucoup plus d'autres qui sans cesse "tombent malades", présentent une affection, attrapent une grippe dès qu'une épidémie se profile à l'horizon, font une bronchite à l'entrée de l'hiver, puis quelques angines durant celui-ci, un coryza interminable au printemps, etc. On dit qu'elles ont une mauvaise santé. Et le médecin officiel s'acharne à soigner et "guérir" chaque manifestation pathologique chaque fois qu'elle survient. Mais est-ce là "rétablir la santé des personnes malades" ? N'est-ce pas traiter l'une après l'autre les manifestations morbides qui ne sont jamais que les manifestations épisodiques d'un organisme en mauvais état de santé, qui se défend comme il le peut en éliminant au travers de fièvres, de sueurs, de congestions locales, d'écoulements pathologiques, les toxines qui l'encombrent ? Et n'est-il pas dangereux, alors, de stopper brutalement, ainsi que le permet l'artillerie lourde de la pharmacopée moderne, cette élimination toxinique ?

Un organisme qui se défend bien réagit brutalement aux toxines, il les élimine immédiatement, généralement au travers d'une poussée de fièvre, avec des clochers élevés, qui consomment ces toxines; le malade trempe ses draps de sueur et ensuite, il entre en convalescence. Ainsi sont les manifestations pathologiques chez les jeunes, lorsque les forces vitales sont les plus vigoureuses, encore intactes. Au contraire, en vieillissant, en perdant ses capacités réactionnelles, nous voyons l'organisme passer au stade des affections chroniques. La maladie est toujours la même, celle qui primitivement se manifestait par des explosions brutales, parce que l'organisme était encore fort, plein de ressources. Maintenant, il s'est affaibli, il est passé à la chronicité. Et que peut la médecine officielle contre cet état ? Rien, puisqu'elle n'a pu empêcher cette dégradation, mais qu'au contraire elle a puissamment concouru à la créer en stoppant intempestivement les réactions saines d'un organisme alors qu'il avait encore la capacité de se défendre.

C'est là que les termes "rétablir l'état de santé" prennent toute leur valeur. Et il est bien évident que si une thérapeutique est capable de réveiller les capacités réactionnelles d'un organisme qui, les ayant perdues, était passé au stade de la chronicité, elle pourra encore plus agir pour canaliser la défense d'un organisme encore plein de possibilités réactionnelles et le mettre à l'abri des récidives ou métastases morbides.

Au travers de l'étude des paragraphes essentiels de l'*Organon*, nous verrons que cela, la thérapeutique homœopathique le permet, lorsqu'elle est bien conduite. Et qu'elle est par conséquent la véritable médecine, celle qui rétablit l'état de santé.

Pendant près de deux cents ans, elle est restée fidèle aux mêmes remèdes. Des médecins, toujours plus nombreux, utilisent ces remèdes vieux de deux cents ans, avec un succès constant. Durant ce même laps de temps, la médecine officielle dans un débordement d'une chimiothérapie toujours plus agressive, invente sans cesse des merveilles de remèdes miracles, qu'elle rejette au bout de quelques mois, sans jamais guérir un chronique. Est-il besoin de commentaire ?

Jean Meuris

L'ORGANON DE L'ART DE GUERIR

Notre commentaire portera aujourd'hui sur la note *a* du paragraphe 7 de l'Organon. Parce que cette note est excessivement importante dans notre spécialité étant donné qu'elle situe parfaitement ce que nous pouvons attendre du remède homœopathique et d'autre part quel doit être notre acte chirurgical, le moment où nous devons l'accomplir.

"Puisqu'on ne peut connaître une maladie qu'exclusivement par sa symptomatologie, lorsqu'il n'y a pas de causes évidentes - *causa occasionalis* - (*a*) qui l'occasionnent ou l'entretiennent, il est clair que les symptômes seuls doivent servir de guide dans le choix des moyens propres à la guérison".

Note a : "il tombe sous le sens que tout médecin raisonnable élimine d'abord cette *cause occasionnelle*; l'indisposition dès lors disparaît habituellement d'elle-même".

Nous avons donc le devoir de commencer par éliminer toute cause occasionnelle qui peut expliquer l'affection dont souffre le malade, et ceci avant que d'envisager une prescription.

Il en est souvent ainsi dans le cas de l'abcès d'origine dentaire. En fait, la cause d'ordre général qui est presque toujours existante dans la carie dentaire s'est produite à un moment le plus souvent très éloigné de celui où nous voyons le patient pour un abcès d'origine dentaire. Un étudiant fatigué, une femme épuisée par des grossesses, un travailleur surmené peuvent fort bien faire une carie dentaire, puis retrouver la plénitude de leur santé. Si la dent cariée reste sans soins, quelques mois et souvent quelques années plus tard, elle présentera un abcès. Ajoutons encore le cas d'une dent pulpectomisée imparfaitement dans un but prothétique et qui présente un tel abcès, sans qu'aucune autre cause qu'un traitement endodontique imparfait ne puisse être relevé.

C'est pour toutes ces considérations que nous mettrons en exergue la nécessité impérative de toujours commencer le traitement d'un tel accident par la stérilisation de la dent. Les moyens modernes de l'endodontie nous permettent d'y parvenir rapidement et, dans l'immense majorité des cas, un tel acte suffit pour faire disparaître à lui seul la manifestation pathologique. Bien entendu, un remède occasionnel tel qu'Ammonium Carbonicum pour faire disparaître des signes d'arthrite qui par leur acuité empêchent l'accès au canal dentaire, doit toujours être utilisé. De la même façon, utiliser Hepar Sulfur pour hâter l'évolution d'une collection purulente, dans le sens abortif ou suppuré selon le moment pathologique, est devenu une nécessité, puisque cet acte hâtera de toute façon la guérison. Mais ici encore, il est bon de concevoir que, si nous pratiquons la stérilisation du canal dans le même temps que nous donnons Hepar Sulfur à notre malade, nous accroissons considérablement nos chances d'obtenir la résorption et d'éviter alors à notre patient l'acte chirurgical de l'ouverture au bistouri de sa collection.

Il en est de même en parodontologie. Le plus souvent, nous ne guérirons pas une parodontopathie si nous n'avons pas donné son simillimum au malade. Mais il est cependant

des cas où des causes occasionnelles locales sont seules responsables de l'affection. Une prothèse mal conçue peut être une raison suffisante. Un trouble de l'articulé, qui assurera à chaque mouvement masticatoire un traumatisme des ligaments peut être rencontré. Dans tous les cas, les principes exposés par Konrad Thielemann dans sa "biomécanique de la parodontose" doivent être d'abord pris en considération. Certes, si le patient présente un trouble de l'articulé, c'est évidemment parce qu'à l'époque où s'est édifié le complexe dents, ligaments, os maxillaires, il a souffert d'un trouble de son état général qui a modifié le déséquilibre que quelques décades plus tard nous constatons. Mais ce trouble de l'état général peut n'avoir pas été irréversible. Un enfant a pu, par exemple, passer par une période *Natrum Muriaticum*, présenter alors de l'insuffisance respiratoire, et se constituer des maxillaires atteints d'endognathie, puis, les conditions de son existence ayant changé, ne serait-ce, parfois, qu'en faisant du sport, avoir retrouvé un état général satisfaisant. Ici encore, c'est un meulage sélectif éliminant les causes occasionnelles traumatiques héritées d'un passé pathologique qui seul sera nécessaire et en même temps suffisant pour faire disparaître la parodontopathie apparue par la suite.

Il en est de même si nous avons à traiter une névralgie trigéminal. Nous devons soigneusement rechercher la cause occasionnelle locale avant que de conclure à une névralgie dite essentielle. Et si nous passons à côté de cette cause, notre traitement, même s'il semble agir, ne sera qu'un éphémère succès, bientôt suivi de récurrence.

Les confrères qui s'intéressent à l'implantologie trouveront encore les mêmes considérations, mais inversées. L'implant est en lui-même une cause occasionnelle, plus ou moins bien tolérée, selon le terrain présenté par le patient. Certains terrains seront favorables et d'autres franchement défavorables. La connaissance homœopathique du terrain constitutionnel permet d'agir avec une grande sûreté et de n'intervenir que lorsque sont réunies les meilleures chances de succès.

Ainsi, voyons-nous combien, dans l'exercice de notre profession, cette note *a* du paragraphe 7 de l'Organon situe bien toutes choses à leur place. Si parfois, le remède homœopathique qui semble bien choisi échoue cependant, la première chose est de vérifier si nous n'avons pas méconnu une cause occasionnelle.

Il est nécessaire de rapprocher de ces causes occasionnelles les désordres tissulaires qui peuvent s'être constitués à la suite d'une affection les ayant déterminés. Le meilleur exemple en est le clapier qui se forme au cours d'une parodontopathie. Cette parodontopathie a le plus souvent une cause d'ordre général. L'affection n'est que la manifestation de l'émonctoire vicariant, voie de suppléance pour l'élimination toxinique, que l'organisme s'est ouvert en un point de son économie en rapport avec le stade d'intoxication où il se trouve. Si, en fonction des signes présentés par le patient, nous choisissons puis prescrivons le remède qui correspond à ce stade, nous supprimons la cause réelle de la maladie et devons en obtenir la guérison. Mais, alors même que ce remède a agi, alors que l'état général est totalement modifié, nous ne pouvons pas obtenir la guérison de la lésion locale tant que subsiste le clapier. Celui-ci est devenu une cause occasionnelle locale. Mécaniquement, du seul fait de l'existence de sa poche rétentive, il est le siège de poussées inflammatoires, donc obstacle à la guérison. Mais ici, c'est une cause occasionnelle *a posteriori*, alors que celles que nous avons vues ci-dessus étaient *a priori*. Si nous traitons celles-ci en priorité, avant toute prescription homœopathique, au contraire celles-là ne seront éliminées que lorsque le traitement homœopathique aura, en modifiant profondément le terrain, assuré toutes les conditions nécessaires pour que l'acte chirurgical soit assuré d'un succès total et exempt de récurrences.

Nous avons donc là une notion essentielle, qu'il importe d'avoir toujours présente à l'esprit, parce qu'elle est, et particulièrement dans notre spécialité, le guide précieux qui nous fait choisir le moment et la nature de l'acte que nous devons assurer en priorité. Notion essentielle et dans le même temps profondément relative quant à l'appréciation du moment pathologique où nous nous situons.

Jean Meuris